



DIRECTION EXECUTIVE

Abidjan, le 01 OCT 2018

-----  
Le Directeur Exécutif  
-----

N° 002923 /MUGEF-CI/DCP/ DE

## **AVIS AUX MUTUALISTES ADHERENTS AU REGIME COMPLEMENTAIRE D'ASSURANCE MALADIE IVOIR'SANTE**

Il est porté à la connaissance des mutualistes adhérents au régime Ivoir'Santé que, suite aux réformes dudit régime adoptées par l'Assemblée Générale mixte du 07 juin 2018, les conditions générales ont été modifiées.

En conséquence, un avenant a été établi.

Cet avenant est tenu à la disposition des mutualistes au siège de la MUGEF-CI, au Service Médical des Fonctionnaires (SMF), dans les Délégations Régionales, les Bureaux Annexes et sur la page d'accueil du site internet de la MUGEF-CI ([www.mugef-ci.com](http://www.mugef-ci.com)).

La MUGEF-CI exhorte les mutualistes à en prendre connaissance à l'effet d'éviter d'éventuels désagréments.

  
TRAORE Brahima

**BAREME DE COUVERTURE IVOIR'SANTE (Structures privées)**

Nature de prestations	Taux de remboursement	Plafond de remboursement
<b>I- MALADIE OU ACCIDENT</b>		
<b>1- Actes externes</b>		
▪ Frais de consultation	80%	8 000 F CFA
✓ Consultation généraliste	80%	10 000 F CFA
✓ Consultation spécialiste	80%	B = 280 (hospitalisation)
▪ Examens de biologie	80%	Z = 1000 (hospitalisation))
▪ Examens de radiologie à l'exception de l'IRM	80%	50 000 F CFA
▪ IRM	80%	40 000 FCFA
▪ Dialyse	80%	
<b>2- Hospitalisations</b>		
▪ <b>Frais de visite</b>		
✓ Visite généraliste	80%	6 400 F CFA
✓ Visite spécialiste	80%	8 000 F CFA
▪ <b>Frais d'hébergement</b>		
• Chambre individuelle	80%	25 000 F CFA (Plafond)
• Chambre double	80%	20 000 F CFA (Plafond)
▪ <b>Acte médical infirmier</b>	80%	10 000 F CFA
▪ <b>Plafond hospitalisation</b>		
✓ Mise en observation médicale (paludisme simple)	80%	Plafond de 50 000 F CFA/J (Hébergement, AMI, Pharmacie inclus)
✓ Complications HTA ou DIABETE (Avc, Acido cétose, Encéphalopathie HTA ou diabétique)	80%	Plafond de 100 000 F CFA/jour pour cinq (05) jours maxi incluant Hébergement, AMI, Pharmacie, Visites et bilans (soumis à EP)
✓ Couveuse avec oxygène pour les Prématurés	80%	80 000 F CFA Plafonné à dix (10) jours
▪ Hospitalisation chirurgicale	80%	
✓ Cure herniaire unilatérale	80%	300 000 F CFA

✓ Cure herniaire bilatérale	80%	350 000 F CFA
✓ Appendicectomie	80%	350 000 F CFA
✓ Amygdalectomie/Adénoïdectomie	80%	170 000 F CFA
✓ Hystérectomie	80%	480 000 F CFA
✓ Myomectomie	80%	500 000 F CFA
✓ Kystectomie	80%	200 000 F CFA
✓ GEU	80%	530 000 F CFA
✓ Cerclage du col utérin	80%	150 000 F CFA
✓ Adenomectomie prostatique	80%	730 000 F CFA
✓ Accouchement normal	80%	200 000 F CFA
✓ Accouchement gémellaire	80%	250 000 F CFA
✓ Césarienne	80%	350 000 F CFA
✓ Cholecystectomie (par laparotomie)	80%	700 000 F CFA
✓ Cholecystectomie (par voie endoscopique)		580 000 F CFA
✓ Thyroïdectomie		670 000 F CFA
<b>II- PLAFOND ANNUEL</b>		
✓ Par bénéficiaire		1 500 000 F CFA
✓ Par famille		3 000 000 F CFA
<b>III- DELAI DE CARENCE</b>		
▪ Chirurgie : 06 mois soumis à accord préalable		
▪ Maternité : 09 mois		
▪ Lunetterie : 12 mois		